

## Loi immigration largement censurée : la droite « ne baissera pas les bras »

Par Bernard Gorce et Nicolas Senèze, le 26/1/2024 à 04h43

La secrétaire générale des Républicains, Annie Genevard, assure à *La Croix* que la droite « *ne va pas baisser les bras* » sur l'immigration après la décision du Conseil constitutionnel, jeudi 25 janvier. Elle demande un nouveau texte et un référendum sur les quotas d'immigration.

La violence de la réaction est à la hauteur du camouflet subi par l'opposition de droite. Après que le Conseil constitutionnel a écarté toutes les mesures qu'elle avait introduites dans le projet de loi immigration, jeudi 25 janvier, le président des Républicains Éric Ciotti a dénoncé vendredi sur RMC « *un hold-up démocratique* ». Autre poids lourd de la droite, Laurent Wauquiez, président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dénonce dans Le Parisien « *un coup d'État de droit* ».

Au-delà de la colère, la droite n'entend pas « *baisser les bras* », prévient la secrétaire générale des Républicains, Annie Genevard, qui dénonce la « *duplicité* » du gouvernement. « *Il se défause en disant qu'on lui a forcé la main avec ces mesures, mais elles ont bien été acceptées par lui après des heures et des heures de discussion.* » La députée demande au gouvernement de présenter un nouveau projet de loi avec les articles censurés qui avaient fait l'objet d'un compromis en commission mixte paritaire en décembre.

### Trente-deux cavaliers législatifs

C'est pour des raisons de forme que les sages ont écarté 32 articles n'ayant pas leur place dans le périmètre de ce texte. Parmi ces « cavaliers législatifs », les mesures emblématiques du durcissement du texte voulu par la droite : moindre accès aux prestations sociales pour les étrangers, resserrement des critères du regroupement familial, caution pour les étudiants étrangers, remise en cause de l'automatisme de l'accès à la nationalité à leur majorité pour les enfants nés en France, ou encore création d'un délit de séjour irrégulier.

### Immigration : la France accueille plus d'étrangers mais expulse aussi davantage

Sur le fond, Annie Genevard rappelle que plusieurs de ces mesures ont déjà existé, concernant la limitation du regroupement familial, l'accès à la nationalité ou le délit de séjour irrégulier. Quant aux prestations sociales, le minimum vieillesse ou le RSA sont déjà conditionnés à des durées de cotisation ou de résidence en France. Reprendre les articles écartés dans une nouvelle loi ad hoc serait donc juste une question de volonté politique.

### Un risque d'exaspération de la population

*« On ne peut s'asseoir sur le vote du Parlement, met en garde la secrétaire générale. Sinon on prend le risque de nourrir la perte de confiance et l'exaspération de la population. »* Jeudi soir, sur **TF1**, le ministre de l'intérieur **Gérald Darmanin** a pourtant exclu cette possibilité en assurant que le gouvernement *« ne représenterait pas de projet de loi »*. Les **Républicains** promettent alors de déposer leur propre proposition de loi, selon la députée du Doubs.

### **Gabriel Attal : immigration, santé, éducation... Les dossiers chauds du premier ministre**

L'article 1er du projet de loi gouvernemental reprenait la mesure voulue par la droite d'instauration d'un débat annuel sur l'immigration avec la fixation de quotas d'installations sur le territoire. Cette mesure n'a pas été considérée comme un simple cavalier législatif par les Sages mais bien contraire à la Constitution. La décision explique qu'une telle obligation *« pourrait faire obstacle aux prérogatives que le gouvernement ou chacune des assemblées, selon les cas, tiennent de la Constitution pour la fixation de l'ordre du jour »*.

#### **Revenir au peuple**

Sur ce point, **Annie Genevard** appelle à une réforme de la Constitution et, à l'instar de **Laurent Wauquiez**, à l'organisation d'un référendum. *« Il faut en revenir au peuple pour sortir du sentiment d'impuissance. Ou alors on va alimenter les courants nationalistes que l'on voit monter partout en Europe. »*

Enfin, la droite attend que la majorité présente rapidement une réforme de l'aide médicale de l'État (AME). *« Cela faisait partie du deal »,* dit la secrétaire générale. Pas certain toutefois que le gouvernement engage ce nouveau chantier. **Marc Ferracci**, député Renaissance des Français de l'étranger, est des plus circonspects. *« Les Républicains considèrent que le "deal" devait déboucher sur une initiative législative. Pourtant, quand je relis la lettre d'Élisabeth Borne, je remarque qu'elle parle d'une modification législative ou réglementaire. Pour ma part, je recommande de ne pas revenir sur l'AME par voie législative »,* envisage le député, représentant de l'aile sociale de la majorité.

Pour l'heure, la seule certitude est une entrée en application rapide de la loi telle que validée par le Conseil constitutionnel. **Emmanuel Macron**, qui doit encore la promulguer officiellement, a demandé à **Gérald Darmanin** de *« tout mettre en œuvre pour que la loi soit appliquée dans les meilleurs délais »*, tout en se satisfaisant de voir les mesures gouvernementales *« validées quasi intégralement »*, selon son entourage.

Bernard Gorce et Nicolas Senèze